

Le 03 JUIL. 2026

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac

Bureau du courrier

PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 29 juin 2026

Délibération N° DE_2026_077

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	18	18
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle Polyvalente), sous la présidence de Stéphan MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Stéphan MAURIN, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Patrick GALZIN, Bernard MERCIER, Perrine RUNEL-GALZIN, Laurent PLAGNES, Joyce BOUM, Yann PANTEL, Elisabeth AUBURTIN, Philippe ROURE, Gaëlle MOULINOT, Julie DELES

Représentés :

Absents et Excusés : Serge DONDINI

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michèle BUISSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : CANDIDATURE À LA RECONNAISSANCE TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE (TEN)

Présentation est faite du dispositif "Territoire Engagé pour la Nature (TEN) issu du plan national "Biodiversité - Tous Vivant !".

Ce dispositif est piloté par l'agence régionale de la biodiversité Occitanie et lancé par un collectif régional composé de :

- La Région Occitanie,
- La DREAL Occitanie,
- L'Office Français de la biodiversité
- Les agences de l'eau "Adour-Garonne" et "Rhône-Méditerranée et Corse"

La reconnaissance "TEN" valorise des collectivités volontaires, qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité à travers un programme de 3 ans et concernant 3 axes principaux :

- Agir pour la biodiversité
- Connaître, informer, éduquer
- Valoriser la biodiversité

La reconnaissance TEN ne conditionne pas l'octroi de financements publics mais en facilite l'accès.

DE_2026_077

En effet, des financeurs renforcent leur synergie d'intervention et la reconnaissance TEN est un gage de qualité qui facilite l'accès à certains financements publics et au dépôt de dossiers d'autorisations environnementales. Les territoires TEN bénéficient également d'un accompagnement privilégié de l'ARB Occitanie.

La commune de Pont de Montvert - Sud Mont Lozère est reconnue TEN depuis 2023. Il s'agit de candidater pour une reconnaissance jusqu'en 2029.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

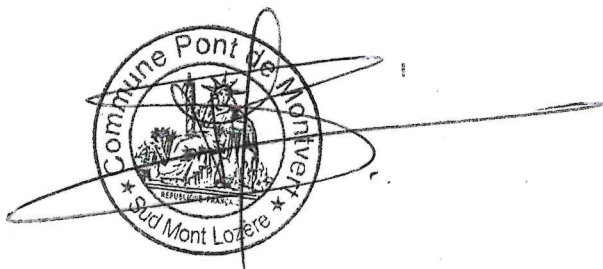
1° DECIDE de candidater au dispositif "Territoires Engagés pour la Nature"

2° S'ENGAGE à mettre en œuvre les 3 actions mises en avant dans la candidature "Territoires Engagés pour la Nature" :

- Action 1 : Création d'une forêt communale
- Action 2 : Mise en place de baux environnementaux lorsque location d'un terrain est faite
- Action 3 : Création d'un verger communal

3° AUTORISE le maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Stéphan MAURIN
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michèle BUISSON
Secrétaire de séance



Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 03 IIIII. 2026

Bureau du courrier